

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 8 novembre 2004 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, **Véronique CHRISTE** (présidente), Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : MM. Christophe BURRUS et Christophe IMHOOS.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2004

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Correspondance

Lettre du comité référendaire (votation du 24 octobre 2004), datée du 6 novembre 2004

- M. TERRIER donne lecture de ce courrier.
- Cette lettre est renvoyée à la commission Sécurité routière, voirie, canalisations.

4. Communications du Maire et des Adjointes

Correspondance

Lettre du comité des Dames paysannes, datée du 28 octobre 2004

- Mme le Maire donne lecture de ce courrier.

Aménagement du centre du village

- Mme le Maire : le conseil municipal doit prendre acte du résultat de la votation du 24 octobre 2004, mais il n'y a pas lieu d'ouvrir un débat ce soir. Il faut renvoyer à la commission Sécurité routière l'étude de la suite à donner à ce projet. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre des investissements du budget. Nous allons répondre à M. ERBEIA que nous allons saisir la commission de sa proposition.

5. Rapports des commissions

- Mme la présidente : sauf intervention de votre part, nous considérerons que les procès-verbaux de commission sont considérés comme adoptés.

a) Culture, manifestations communales, Aînés

(Mme de WITT)

La commission s'est réunie le 21 septembre 2004.

- Nous avons tout d'abord fait, en compagnie de M. STALDER, le bilan de la soirée à la ferme organisée chez lui par Mmes GOURDOU-LABOURDETTE et CHRISTE. Cette soirée fut un succès, environ 150 personnes présentes, tout le monde a été ravi.
- M. STALDER a approuvé, mais a pensé que l'on pourrait mieux gérer l'organisation pour éviter l'affolement de dernière minute. Il a souligné qu'il a offert le verre de bienvenue et qu'il n'avait pas prévu que tout le monde dîne, mais que finalement tout le monde a pu être servi. Une fois tous les frais (spectacle, sapeurs-pompiers, tous-ménages, etc.) payés, il est resté à la charge de la commune Fr. 4'309,95, pour un déficit estimé de Fr. 3'000 à 5'000.-.
- La prochaine fois, le flyer ne devrait pas prendre le même graphisme que les communications diverses de la Mairie, comme le ramassage des ordures, car certains communiens l'auront peut-être jeté sans le lire. Davantage de Vandœuvriens auraient pu assister à cette soirée.
- Il y a eu des états d'âme à propos de l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin, globalement entériné la veille (*ndlr. le 20 septembre*) par le conseil. En effet, les seules corrections qui avaient pu être apportées au procès-verbal étaient celles de la directrice de la Surveillance des fondations, Mme RENZI. Les éventuelles corrections des membres de la commission n'avaient pas pu être transmises, faute de temps, au conseil. Il est évident que le conseil ne peut valablement entériner qu'un procès-verbal déjà approuvé par les membres de la commission. Nous avons donc décidé de surseoir à l'approbation jusqu'à ce que toutes les corrections aient été intégrées.

- Nous attendons aussi avec impatience la position officielle de Mme MATTHEY-DORET, directrice de la Surveillance des communes, sur le secret des délibérations en commission. En effet, dans une louable intention de vérité et de correction vis-à-vis d'elle, Mme GOURDOU-LABOURDETTE a jugé bon d'envoyer le procès-verbal de la séance à Mme RENZI. Elle l'a corrigé en changeant assez lourdement ses interventions. M. IMHOOS a souligné que cela posait un réel problème.
- Au point 3, la commission a évoqué le bilan du spectacle *Barbe-Bleue au Parc*. Si tous les commissaires se sont accordés à dire que le spectacle était magnifique, il fallait aussi poser le problème du lourd déficit financier qui l'a accompagné. La commission a tenu à souligner que, d'année en année, le sponsoring devenait de plus en plus difficile à obtenir. Cette année, nous n'avons réuni que Fr. 40'000.-, plus les apports en nature de l'entreprise BELLONI (Fr. 20'000.-) et de la Ville, sous forme de prêt des gradins (Fr. 10'000.-).
- La billetterie a rapporté Fr. 37'480.-. Le spectacle ayant coûté Fr. 230'000.-, le déficit est de Fr. 177'000.-. Les Fr. 50'000.- de garantie de déficit ne suffiront donc pas.
- Il reste du spectacle précédent une somme de Fr. 30'000.- qui pourra être utilisée, mais le déficit reste lourd.
- Cela pose le problème, réel, de la continuation ou non du spectacle biennal. C'est un point sur lequel nous devons demander un vote du conseil.
- Toujours concernant les bilans, la commission a souligné la satisfaction générale à propos de la Fête du 1er Août.
- La commission a décidé de commander à nouveau un spectacle traditionnel pour 2005. Mme CHRISTE s'en occupe.
- Mme de WITT a été chargée de demander à Mme Françoise SAUDAN, conseillère aux Etats à Berne, si elle accepterait de prononcer le discours du 1er Août. Cette dernière a donné son accord.
- La Fondation HARDT a demandé des subsides pour la rénovation de ses bâtiments. Compte tenu de la qualité mondialement reconnue des travaux qui s'y effectuent, la commission a décidé de recevoir les membres du Conseil de la Fondation lors de la prochaine séance de la commission, qui se tiendra le lundi 29 novembre prochain. Mme GOURDOU-LABOURDETTE les invitera.
- Le point 6 relatif à la Fondation Johnny AUBERT-TOURNIER n'a pas été évoqué pour respecter la promesse faite à M. RINALDI de ne pas en débattre en son absence. Mme GOURDOU-LABOURDETTE a simplement indiqué que la salle des combles avait été louée par M. CHEVROLET, confirmation faite une semaine avant la séance du Conseil, et qu'elle n'a pour le moment pas été annulée. Ceci n'est plus d'actualité.
- Le Repas des Aînés de janvier 2005 va prendre une forme inusitée. Une chanteuse qui s'accompagne à l'accordéon, Mme Marielle DESBIOLLES, va faire danser les Aînés. La date a été fixée au mercredi 26 janvier (*ndlr. il a été décidé ultérieurement de fixer la date du repas au 2 février*).
- Mme de WITT : l'offre de la Foire de Genève envers les Aînés de Vandœuvres, comme envers tous les aînés du canton, a été faite de façon privée. Mme le Maire, que je remercie, a accepté que l'envoi des invitations soit assuré par la mairie, puisque l'on ne peut avoir accès aux listes des habitants, et je prendrai bien entendu en charge les frais occasionnés. Je remercie également les secrétaires de la mairie pour le travail supplémentaire que cela leur a occasionné.
- Une excellente initiative voit le jour : un marché de Noël sur la place du village avec choucroute et stands. Mme SCHLAEPFER est en charge du projet avec Mme WENGER.
- Au point 9, la commission a évoqué le budget 2005. Les sorties des Aînés représentant l'essentiel des dépenses, la commission a demandé à porter la subvention, en raison du

nombre grandissant de participants aux sorties, de Fr. 50'000.- à Fr. 60'000.-. Dans ce budget, est inclus celui de la Fête des Artisans que nous souhaiterions reconduire en 2005. Le budget de Fr. 12'000.- devrait passer à Fr. 15'000.-.

b) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Mme GAMPERT et M. TCHERAZ)

La commission s'est réunie les 27 septembre et 26 octobre 2004.

27 septembre (Mme GAMPERT)

- Mme GAMPERT a rencontré Mme Rosa Amelia MATUS GARRIDO, de nationalité chilienne, qui a bénéficié de la bourse de la commune pour l'Université d'été des Droits de l'Homme.
- M. FOËX a informé la commission de l'attribution des subventions au titre de l'aide humanitaire.
- La commission a reçu Mmes Janet MORIER-GENOUD et Francine KANDAOUROFF, fondatrices de l'Association ASSKAM (*Kamathipura, Inde*), *Accueil et Education de l'enfance en danger*, créée en 1995. L'Association s'occupe des enfants des rues de Bombay, en particulier des enfants démunis des prostituées des quartiers chauds. Elles font un travail formidable et sont bien secondées par Mme Priti PATKAR. Deux crèches de nuit ont été ouvertes en 1998. Un appui scolaire est offert, dont bénéficient 250 enfants. Deux foyers, l'un pour 21 fillettes et l'autre pour 31 fillettes ont été créés. Les moyens de financement de l'Association sont les cotisations des membres, des dons, des parrainages non nominaux, des revenus nets sur titres et du bénéfice sur la vente d'artisanat.
- La commission a préavisé le versement d'un soutien de Fr. 3'000.- à cette Association.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE rappelle que cette Association avait été présentée au conseil par M. Cyril de UTHEMANN, mais qu'elle a changé de nom depuis.

26 octobre (M. TCHERAZ)

- L'essentiel à retenir, concernant les divers, est que la commission n'accorde des subsides qu'à des ONG de moyenne importance, avec des projets ciblés. Le subside accordé à l'Association Krouzar Thmey est donc mis en veilleuse. Différents projets ont été mentionnés et seront étudiés ultérieurement.
- La commission a auditionné M. Jacques FOËX, qui a présenté d'une façon brillante et chaleureuse l'Association ARVAN, créée il y a 20 ans, et dans laquelle il s'est personnellement beaucoup investi. En l'occurrence, il a fait part du projet de construction de l'équipement d'une école primaire de trois classes (env. 180 élèves), dans un village isolé du Burkina Faso, à 150 km de Ouagadougou, qui permettra aussi de desservir trois autres villages. L'ARVAN s'appuie sur l'antenne de Nouvelle-Planète, à Ouagadougou. C'est du travail sérieux, surveillé par des gens de l'endroit. Pour que les travaux démarrent, il manque une certaine somme, dont je ne précise pas le montant car il entre dans le budget de la commission. Cette dernière en a préavisé à l'unanimité le versement.
- M. E. PRADERVAND : j'ai refait les calculs et ai constaté une grande différence : la somme s'élève à Fr. 48'000.- et non Fr. 77'000.- comme indiqué dans le procès-verbal, selon la conversion des francs CFA. Donc, sur le plan comptable, l'ARVAN n'a pas besoin d'argent pour ce projet, au vu des ressources dont elle dispose. En outre, cela représenterait 20 % du budget de l'aide sociale. L'ARVAN dit qu'il lui manque environ Fr. 12'000.- mais elle aurait en réalité Fr. 3 à 4'000.- de plus que ce dont elle a besoin. Nous pouvons leur donner de l'argent pour une autre cause, mais ce projet-là semble financé.

- M. TERRIER : interpellez M. Jacques FOËX au sujet de ces chiffres et renseignez-vous sur le taux de change officiel.
- M. TCHERAZ : c'est bien un montant de Fr. 77'000.- qui figure dans le résumé de Nouvelle-Planète.

Décision

- ***Le conseil municipal décide de surseoir à l'approbation du procès-verbal de la séance de la commission Aide sociale et humanitaire, coopération au développement du 26 octobre 2004 et de le renvoyer en commission, afin que celle-ci obtienne les renseignements nécessaires. Des explications seront données lors de la prochaine séance du conseil.***

c) Administrative, financière et juridique

(M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie les 29 septembre, 4 et 27 octobre 2004.

29 septembre

- Cette séance était conjointe avec la commission de l'aménagement du territoire. Un seul objet a été traité : la parcelle communale du chemin de la Blonde. Un débat important a eu lieu concernant le devenir de cette parcelle. Certains commissaires étaient favorables à ce que la commune la conserve et d'autres trouvaient préférable qu'elle la vende car une opportunité se présentait pour un bon prix. La commission a préavisé la vente de la parcelle par 7 voix favorables, 3 voix défavorables et 2 abstentions.
- Mme le Maire : j'ai un petit correctif, qui a son importance, à apporter. J'avais consulté trois instances concernant le droit de préemption de l'État (le DAEL, la Surveillance des communes et l'Association professionnelle des gérants et courtiers d'immeubles). Ces trois sources ont affirmé haut et fort qu'il n'y avait pas de droit de préemption de l'État, sauf dans les zones de développement ou dans les zones de développement industriel. Or, un notaire, que nous avons consulté dans le cadre de la vente éventuelle de la parcelle du Pré-de-la-Blonde, nous a signalé l'existence d'un tel droit de préemption. Il fallait simplement se référer à l'art. 34 LAC, selon lequel l'État a un droit de préemption sur tout immeuble propriété d'une commune.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai aussi un petit rectificatif à apporter : la dimension exacte de la parcelle est de 5'097 m², d'où un montant de Fr. 4'200'000.- environ, soit Fr. 400'000.- de plus que ce que nous avons dit au départ.
- M. TERRIER : il faut donc se méfier des spécialistes. Il n'y a pas de projet de délibération. Est-ce le lieu aujourd'hui de débattre de ce procès-verbal ?
- M. TURRETTINI : il faut en débattre. Nous avons un rapport de commission et des informations supplémentaires. Il faut donc en débattre, sinon nous allons devoir faire attendre l'acquéreur potentiel encore un ou deux mois.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : si votre décision est favorable à la vente, nous pourrions vous présenter un projet de délibération pour la prochaine séance.
- Mme d'HESPEL : qu'est-ce que la nouvelle donne apporte au projet ?
- M. TURRETTINI : l'État pourrait préempter, nous n'aurons donc plus aucun contrôle sur ce terrain.
- M. E. PRADERVAND : le prix resterait-il le même ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui.

- M. de TOLEDO : l'idée que l'État préempte est farfelue, je ne vois pas pourquoi il le ferait. Je suis d'accord que nous nous prononcions aujourd'hui sur l'avenir que nous voulons donner à ce projet. Nous pouvons donner des instructions à l'exécutif d'aller de l'avant et la délibération viendra en temps utile. Il faut renseigner les gens sur notre position.
- M. TERRIER : le danger est énorme que l'État péempte. Il ne l'a pas fait pour la maison BIANCHI car le terrain était construit. Je suis sûr qu'il le fera sur celui-ci. Le département cherche à tout prix à construire partout.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : l'État n'a pas préempté sur toutes les autres parcelles du Pré-de-la-Blonde.
- M. TERRIER : c'est un risque énorme, qu'il est inutile de courir, car la commune n'a que ce bien immobilier comme véritable monnaie d'échange. Toutes les communes qui n'en ont pas cherchent à en acquérir et celles qui en ont se gardent bien de les vendre. Une fois cette parcelle vendue, nous n'aurions plus de monnaie d'échange. On observe des densifications partout. C'est une zone de verdure qu'il me paraît vital de préserver et de conserver dans notre patrimoine communal. Cette opération immobilière n'en est pas vraiment une, car le bénéfice qui s'en dégage est symbolique.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : en juin 2005, nous n'aurons plus que 30 % d'impôt à payer sur la plus-value.
- M. TERRIER : vous n'avez pas prévu de servitude. Si vous la vendez à un particulier, il faut vous assurer qu'il ne veut construire qu'une villa. Une servitude se négocie à la baisse du prix de vente. Il peut construire autre chose qu'une villa en respectant le taux d'occupation au sol de 0,2. Une lettre n'est pas une servitude. Fr. 830.- le mètre est un prix normal, qui n'est pas exceptionnellement élevé. Nous pouvons tout à fait attendre quelques années, ce qui fera diminuer la charge fiscale. Ce n'est pas dans l'intérêt de la commune de vendre ce terrain à une seule personne.
- Mme le Maire : je me suis imposée un devoir de réserve car j'habite à côté, mais je souhaite intervenir à un autre niveau, celui de la révision du plan directeur. Nous réalisons que nous sommes à l'étroit et que ce terrain, qui sert de réserve foncière, est très précieux concernant l'avenir de notre commune, si nous voulons monnayer une parcelle avec une autre. J'abonde dans le sens de ce que dit M. TERRIER. Je le fais d'autant plus facilement qu'en tant que voisine, le fait que la parcelle soit vendue ou non ne me pose pas de problème.
- M. TCHERAZ : il n'y a pas d'urgence, c'est une belle parcelle, nous pourrions toujours la vendre.
- M. de TOLEDO : le droit de préemption existera toujours, donc toute transaction y sera soumise. Ceci n'est pas relevant dans ce débat. En revanche, nous avons des engagements, des investissements à hauteur de 3 mio de francs, et ceux-ci ne comprennent pas tous nos projets, notamment la maison BIANCHI, qui va nécessiter une dépense de 2 mio de francs. La traversée du village, même si elle est redimensionnée, va coûter un mio. Il faudra donc compter 4 à 5 mio. Or, ce terrain avait pour but de réaliser des valeurs quand nous en aurions besoin. Le cas se présente aujourd'hui et l'acquéreur a l'intention de construire une seule villa. Nous sommes confrontés à la vulnérabilité des finances de la commune. Il faut donc vendre et profiter de l'opportunité de réaliser Fr. 830.- le mètre carré. Nous aurons un bon contribuable de plus et son projet correspond à l'esprit de Vandœuvres. Je ne vois donc pas de raison de renoncer. Le marché est favorable. Nous ne savons pas comment il va évoluer. Je recommande donc la vente, en tant que président de la commission financière.

- M. STALDER : il y a trois ans, nous avons décidé d'avoir une réserve foncière et non de réaliser un bénéfice. Nous avons tenu une séance extraordinaire pour acheter ce terrain.
- Mme le Maire : c'est une réserve foncière et non financière.
- M. TURRETTINI : M. de TOLEDO se trompe complètement. Nous avons une opportunité unique d'acquérir cette parcelle à un prix favorable et nous voyons qu'elle a de la valeur. Mais nous n'avons absolument pas besoin d'argent. Cela poussera l'exécutif à faire des dépenses. Il est aberrant de vouloir gagner de l'argent sur ce terrain. Les communiens comprendraient mal que nous cherchions à faire une affaire sur cette parcelle. Il faut donc absolument renoncer à la vendre. Et nous avons déjà eu un référendum.
- M. STALDER : puis-je voter en tant que locataire ?
- Mme la présidente donne lecture de l'article 23 LAC sur l'obligation de s'abstenir. Elle considère que M. STALDER a un intérêt personnel et qu'il devrait donc s'abstenir.
- M. SUTTER : c'est notre seul terrain et nous risquerions de le regretter dans quelques années, si nous le vendons. Il n'y a pas de nécessité. Il est donc préférable de le garder et d'attendre.
- M. de TOLEDO : il n'y a pas de raison de densifier à cet endroit. Or, l'acquéreur veut faire une villa qui correspond tout à fait à la destination de ce terrain. Ne me faites pas dire que je suis vendeur de ce terrain pour la plus-value. J'estime justement qu'au vu des investissements à venir, l'échange avec la maison BIANCHI correspond bien. La vente serait bienvenue dans le cadre des investissements à venir.
- Mme le Maire : quand nos prédécesseurs ont construit l'école, puis le centre villageois, ils avaient la trésorerie nécessaire et ils ont eu le courage politique d'investir. Nous avons la chance, nous aussi, d'avoir des arrières qui nous permettent d'avoir des projets.
- M. de TOLEDO : nous avons des projets qui ont été discutés au sein de la commission de l'aménagement et qui ont de l'envergure. Il ne faut donc pas dire qu'il n'y a pas de besoins financiers importants dans les années à venir.
- Mme le Maire : je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de besoins financiers, mais que nous n'avons pas besoin, pour aller de l'avant, de vendre une parcelle qui est une réserve foncière. Pour les deux cas précités, les investissements sont aujourd'hui entièrement remboursés alors que l'école a 11 ans et le centre villageois est habité depuis 7 ans.
- M. TERRIER : nous n'avons pas besoin de vendre ce terrain pour réaliser les investissements prévus. Nous avons eu les moyens nécessaires pour l'école et le centre villageois. Nous n'en avons pas besoin pour réaliser nos objectifs.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce terrain ne vaut pas Fr. 830.- le mètre carré de par sa situation. On peut vouloir l'utiliser pour autre chose, mais la moitié de ce terrain est à l'ombre. Seul le côté ouest est bien situé. Or, la totalité de la parcelle serait vendue au même prix. Ce serait l'aspect positif de la transaction.
- M. TURRETTINI : M. de TOLEDO parle des investissements, or nous avons prévu ces derniers bien avant que nous parlions de vendre cette parcelle.
- M. de TOLEDO : vous nous avez parlé d'un montant de 1,5 mio de francs pour la maison BIANCHI et nous en sommes aujourd'hui à 3,5 mio. Excusez-moi, je ne gère pas les choses comme cela. Nous avons prévu de réaliser des aménagements routiers, des canalisations, un projet de grande envergure au centre du village. Ce débat est surréaliste.
- Mme d'HESPEL : il me semble avoir lu dans un rapport, lorsque nous parlions de la traversée du village, que nous avons pensé vendre ce terrain pour financer l'achat de la maison BIANCHI. De plus, on ne vend pas un terrain quand on a besoin d'argent mais quand on n'en a pas vraiment besoin. Plus nous attendons, plus l'État exercera son droit de préemption et risque de nous obliger à faire ce qu'il a envie de faire. De plus, le prix est intéressant et ne devrait pas progresser.

- M. BOSSET : concernant la maison BIANCHI, je ne suis pas d'accord avec les propos de M. de TOLEDO. Son achat a été suivi depuis de très près par Mme HAGMANN, depuis plusieurs années, pour que nous puissions être acquéreurs de cette maison. Nous avons prévu une étude pour avoir des propositions d'appartements, voire de bureaux ou de cabinets médicaux, selon les propositions de M. de TOLEDO. Il a même été suggéré de ne faire que des rénovations légères, dont le coût serait moindre que les montants qui figurent dans le rapport de la commission des bâtiments, lesquels ne constituent qu'un projet. Reste à voir quelles solutions nous allons trouver. Nous avons vu que nous pouvons amortir très rapidement des investissements, même importants. Je ne comprends donc pas que nous nous précipitions à vendre un terrain, alors que nous avons pris la décision de disposer d'une réserve foncière.
- M. TERRIER : Mme d'HESPEL se trompe en croyant avoir lu cette corrélation dans un procès-verbal. Chronologiquement, cela n'est pas possible. Nous parlons de l'achat de la maison BIANCHI depuis très longtemps et cette proposition est apparue bien plus tard. Il n'y a aucun lien entre les deux. La proposition de vendre est venue sur le bureau de l'exécutif et du conseil car nous avons reçu une proposition.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : non, nous avons demandé l'état du marché à une régie.
- M. TERRIER : il y aura certes des investissements à faire pour la maison BIANCHI, mais si nous réalisons des appartements ou des bureaux, ceci va engendrer des rentrées substantielles d'argent, qui vont permettre d'amortir les coûts d'acquisition et de rénovation de cette maison.

Vote

- *Le conseil municipal est-il favorable à la vente de la parcelle communale n° 2383, sise chemin de la Blonde ?*

5 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions

Décision

- *Le conseil municipal décide de ne pas vendre la parcelle communale n° 2383, sise chemin de la Blonde.*

4 octobre

- Je propose que nous ne parlions pas de ce procès-verbal car il est intermédiaire. C'est prématuré car il concerne le règlement du conseil municipal, sur lequel nous travaillons. Je suggère donc de ne pas voter son approbation. Aucune décision n'a été prise au cours de cette séance. La commission va se réunir à nouveau pour faire une synthèse, laquelle vous sera alors présentée.

Décision

- *Le conseil municipal renonce à examiner et à voter l'approbation du procès-verbal de la séance de la commission Administrative, financière et juridique du 4 octobre 2004.*

27 octobre

- Cette séance était consacrée à l'étude du budget 2005. J'adresse mes remerciements à l'exécutif et à Mme SCHENK, qui est très méticuleuse et qui a élaboré les premières versions du budget qui ont été envoyées aux présidents. Je demande à ces derniers de bien

vouloir m'excuser des brefs délais que je leur ai accordés pour se prononcer sur ces budgets.

- Le budget prévoit Fr. 7'958'338.- de revenus et Fr. 7'589'175.- de charges. Comme d'habitude, il est prudent car il peut toujours y avoir de mauvaises surprises. En cours d'année, nous n'avons pas la moindre idée de ce que seront les revenus. Nous ne recevons qu'une note en fin d'année nous informant du montant des revenus. Les revenus varient d'année et année et ces variations sont parfois imprévisibles. Le montant du revenu est basé sur le rendement du centime additionnel, lequel rendement nous est fourni annuellement par l'État et sur lequel nous procédons à un abattement de 15 % de façon à ce que nous puissions nous assurer qu'au niveau des charges nous restions dans des proportions acceptables. Les charges augmentent de 14,06 % par rapport aux comptes 2003, dont 2,4 % sont des charges incontournables, qui sont liées à l'augmentation du nombre d'habitants.
- Concernant les investissements, nous avons prévu 3 mio de francs répartis en 4 sujets : une zone 30 km/h, le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), la traversée du village (car la votation récente ne veut pas dire que les habitants ne veulent rien) et la maison BIANCHI, pour financer les études relatives à son aménagement et peut-être déjà les travaux à effectuer. J'avais fait la proposition d'y prévoir des bureaux pour consolider les finances de la commune et je me réjouis de voir qu'à la commission de l'aménagement du territoire la venue de nouveaux habitants, et donc de nouveaux contribuables, est à l'ordre du jour. Pour mémoire, un ou deux pour cent des contribuables paient 50 % des impôts.
- S'agissant des arriérés d'impôts, ne savons pas très bien s'il s'agit de contribuables qui n'ont pas payé ou de l'État qui n'a pas transféré l'argent à la commune. L'exécutif va examiner cette question puisque ce montant s'élève à 4 mio de francs. Si cette situation devait s'aggraver, cela ferait moins de disponible.
- Donc tous ces éléments cumulés, et par rapport aux nombreux projets que nous envisageons de réaliser, font que la solidité des finances communales est un élément fondamental pour pouvoir aller de l'avant. Vous pouvez faire confiance à la commission qui a examiné le budget avec la plus grande attention et je remercie les membres de la commission pour la perspicacité dont ils ont fait preuve dans l'examen de ce budget, dont toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.
- M. de TOLEDO : je remercie également M. BRICHET pour la qualité de ses procès-verbaux.
- Mme le Maire : s'agissant de la zone 30 km/h, il faut préciser que ce n'est pas une zone 30 km/h réalisée à Vandœuvres mais un séparatif assorti de mesures de modération du trafic que souhaite réaliser la commune de Chêne-Bougeries, au chemin des Buclines. Or, le tronçon entre le chemin du Glandon et la limite communale ne concernera que des habitants de notre commune. Il est donc clair que nous devons participer financièrement. Cela nous coûtera environ 330'000.-.
- M. BENOIT : est-il avéré qu'un pour cent des contribuables paie 50 % des impôts ?
- M. de TOLEDO : en ce qui concerne les revenus de la commune, nous n'avons pas d'indications précises sur le nombre de contribuables et ce qu'ils paient, ni sur les effets de la péréquation. Lorsque Mme HAGMANN était maire, nous avons fait pression pour avoir une sorte de profil afin de savoir combien de contribuables paient quoi et nous avons obtenu un tableau qui faisait état de la vulnérabilité des finances de la commune en établissant que 2 % des contribuables payaient environ 50 % des impôts. Donc, le départ d'un gros contribuable, ajouté à un retard de l'État sur le paiement des arriérés d'impôts, peut créer des situations difficiles à gérer, surtout lorsque nous avons des projets et que nous avons engagé des fonds. Cette source n'a plus été vérifiée depuis.

- M. STALDER : un contribuable chasse l'autre.
- M. de TOLEDO : quand on les laisse venir.
- Mme le Maire : je suggère que nous prenions rendez-vous avec l'État, un peu avant la remise des comptes, pour avoir des réponses aux interrogations de M. de TOLEDO, qui reviennent année après année.
- M. de TOLEDO : merci pour cette excellente suggestion. Pour mémoire, un grand expert de la péréquation était venu nous faire une présentation à laquelle nous n'avions rien compris.
- M. E. PRADERVAND : un montant de Fr. 1'414'000.- figure dans le tableau des amortissements économiques, sous la rubrique « Terrains non bâtis – Parc public ». De quel parc s'agit-il ?
- Mme le Maire : il s'agit du parc de la mairie.
- M. SUTTER : concernant les revenus, qui sont estimés à près de 8 mio de francs, nous ne sommes pas du tout sûrs de toucher ce montant, sachant que le canton s'est trompé de dizaines de millions de francs. Ne risque-t-on pas de recevoir un million de francs de moins ?
- M. de TOLEDO : une année, nous avons effectivement reçu 1,8 mio de francs de moins que ce que nous avions prévu, car des contribuables ne payaient pas leurs impôts, et je vous rappelle que dans les trois ans qui suivent la réception du document nous donnant le résultat des comptes, les revenus de la commune sont susceptibles d'être modifiés. Il y a donc une grande incertitude.
- Mme le Maire : ce calcul des revenus ne tombe pas du ciel. Il vous est expliqué à la page 17 (rubrique 900.400). C'est une estimation de la valeur de rendement du centime, duquel l'État nous recommande de déduire 8 %, et nous déduisons 15 %. Nous sommes donc doublement prudent par rapport à ce que l'État nous recommande de faire.
- M. de TOLEDO : s'agissant des charges, une partie de celles-ci est liée au nombre des habitants, mais presque 80 % d'entre elles sont sous le contrôle de l'exécutif et pourraient ne pas être engagées. J'ai donc proposé à l'exécutif d'attendre les comptes pour engager celles qui n'ont pas à l'être de manière urgente.
- M. SUTTER : nous avons chaque année une différence d'environ 1 à 1,5 mio de francs entre les charges et les revenus, et nous avons cette année environ Fr. 370'000.-. Pourquoi cette différence ?
- M. de TOLEDO : ceci concerne le budget, pour lequel nous faisons preuve de prudence au niveau des revenus, mais les revenus finaux excèdent souvent les prévisions. Au niveau des charges, il est rare que nous dépensions toutes celles qui sont prévues au budget. Demeure toutefois le risque qu'un gros contribuable quitte la commune ou qu'une grosse faillite se produise.

d) Bâtiments communaux

(M. BOSSET)

La commission s'est réunie le 5 octobre 2004.

- La commission a examiné le dossier de la maison BIANCHI. Elle a pris connaissance du rapport de Mme RUFFIEUX. Différents éléments en sont ressortis et nous avons constaté le coût élevé des différentes propositions qu'il contenait. La proposition de n'effectuer que des rénovations légères a été formulée. Il a en tout cas été convenu de pas prévoir des appartements de luxe. La commission n'a pas donné de préavis formel, mais il a été décidé de mandater un ou deux architectes pour élaborer de nouveaux projets tenant compte des

propositions de M. de TOLEDO (bureaux, cabinets médicaux) Pour mémoire, l'achat de la maison BIANCHI était en discussion depuis plusieurs années et le prix a été jugé acceptable. Nous avons pensé à la création d'une crèche mais cette idée a été abandonnée, pour des raisons de coût notamment.

- Le projet d'isolation de la toiture de la salle communale, pour en améliorer la sonorisation, a été abandonné. Il a été décidé de mandater l'entreprise ACR en tenant compte du fait qu'il n'y a pas besoin d'avoir une sonorisation extraordinaire, vu que la salle n'est utilisée que deux fois par année avec beaucoup de monde. Nous attendons donc une proposition de cette entreprise.
- Nous attendons les conclusions d'un bureau mandaté pour une étude concernant les annexes de la mairie.
- Le projet de construction d'une serre dans le parc de la mairie a été mis de côté car son coût (Fr. 600'000.- à 700'000.-) était très élevé, même s'il s'agissait d'un joli projet.
- M. TERRIER : je regrette que l'idée de la crèche soit abandonnée.
- Mme le Maire : le projet est seulement abandonné en ce qui concerne la maison BIANCHI.
- M. TERRIER : avez-vous pensé à donner aux nouveaux architectes les prix des propositions qui ont déjà été formulées au sujet de la maison BIANCHI ?
- M. BOSSET : il est intéressant, dans un premier temps, de les laisser travailler sur de nouveaux projets en fonction des éléments que nous leur donnons.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : une délibération sera nécessaire pour les crédits d'étude relatifs à la maison BIANCHI. Nous vous présenterons un projet pour la prochaine séance.
- Mme le Maire : j'ai relevé, en page 4 du procès-verbal, que la commission ne souhaitait pas vendre au voisin direct la partie arrière du terrain. Ce voisin ayant pris contact avec moi à ce sujet, je devrai lui donner une réponse. Je souhaiterais donc que vous preniez position sur ce point.
- M. BOSSET : il était prévu de garder ce bout de parcelle pour y créer d'éventuelles places de parc.
- Mme le Maire : c'est justement ce que le voisin voulait éviter.
- M. TURRETTINI : il ne faut surtout pas vendre ce bout de terrain. Si l'on veut éventuellement créer des commerces dans cette maison, il faudra absolument des places.
- M. TERRIER : le parking communal se trouve juste en face.
- M. TCHERAZ : ce voisin fera certainement opposition à des places de parking.

e) École, sports et loisirs

(Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 19 octobre 2004.

- La séance ne fut pas très longue car elle était suivie d'un repas avec les enseignants.
- Un nouveau projet scolaire a été présenté, qui devrait être mis en place dans un délai de trois à quatre ans. Il est basé sur quatre axes principaux : accroître la cohérence pédagogique, responsabiliser davantage l'élève dans l'apprentissage (auto-évaluation), apprendre et développer le respect mutuel et développer la relation famille-école.
- Le thème de l'Escalade 2004 sera les personnages de BD. Une réunion aura lieu le 11 novembre en présence des responsables concernés, pour organiser la manifestation.
- Contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal, M. SUTTER et BENOIT étaient présents, et non excusés, à cette séance.

f) Information, communication*(M. TERRIER)*

La commission s'est réunie le 1^{er} novembre 2004.

- Cette séance était, dans sa première partie, conjointe avec la commission de l'environnement.
- Cette partie fut entièrement dédiée à l'élaboration d'une plaquette de présentation de la commune, qui sera distribuée aux communiens et remise ensuite systématiquement aux nouveaux habitants. Nous avons pris quelques décisions d'ordre technique.
- La deuxième partie fut consacrée à la relecture des articles du prochain numéro de la *Coquille*, qui sortira tardivement car nous avons dû renoncer au numéro prévu sur le projet d'aménagement du centre du village. Il manque encore un article sur la votation. Nous verrons qui le rédigera.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : à quelle date paraîtra le journal, sachant qu'y figurera une annonce concernant le marché de Noël du 27 novembre ?
- M. TERRIER : il ne pourra pas être distribué d'ici là.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dans ce cas, il faudrait plutôt prévoir un article sur le marché de Noël au lieu d'une annonce.
- M. TERRIER : il faudrait nous annoncer ces impératifs suffisamment à l'avance. Nous sommes très peu nombreux dans cette commission, nous abattons un travail important et nous ne sommes pas des professionnels. Cela prend donc toujours un peu de temps pour rendre tous les articles.
- M. FOËX : nous avons toujours la réserve de la troisième de couverture, qui peut être utilisée même lors du bon à tirer. Nous pouvons donc prévoir de donner à l'imprimeur un article sur ce marché le lendemain du jour où il s'est tenu.
- M. TERRIER : nous faisons appel aux bonnes âmes qui ont envie de rédiger des articles pour le journal.

g) Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets*(M. STALDER)*

- En complément du rapport de M. TERRIER, à relever, concernant le format de la plaquette, que nous nous sommes basés sur celle de Perly-Certoux, avec un plan au début et un livret séparé, que l'on peut modifier. Les premiers exemplaires seront chers (Fr. 60'000.- de limite supérieure) mais les copies suivantes seront meilleur marché.
- Je vous informe par ailleurs que sept chênes du chemin de la Manche sont en train d'être transplantés sur la lignée HATT-STALDER. Une partie du stock sera en outre transplantée dans le parc de la mairie et le restant sera attribué en fonction des demandes qui ont été adressées à la commune.
- L'exécutif : nous n'étions pas au courant que les chênes étaient actuellement transplantés et tout n'était pas précis dans le dernier procès-verbal.

h) Aménagement du territoire*(M. TURRETTINI)*

La commission s'est réunie le 2 novembre 2004.

- Mmes ORTIS et ROBYR ont présenté l'avancement de leurs travaux. Elles ont défini une série de plans par rapport aux zones. Les commissaires pourront obtenir copie de ces plans. Nous en sommes toujours dans une phase de réflexion et avons inventorié certaines pistes avec l'exécutif. La commission se réunira à nouveau au début de l'année prochaine, élargie à tous les conseillers qui le souhaitent, pour avoir une réflexion ensemble, et nous pourrons ensuite faire revenir Mmes ORTIS et ROBYR.
- La date du 17 janvier 2005, à 20h15, est retenue pour cette réunion.
- Contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal, MM. Th. PRADERVAND et SUTTER étaient excusés, et non présents, à la séance de la commission.

6. Projets de délibérations

1) DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2005 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2005 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 27 octobre 2004,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 7'589'175.-- aux charges et de Frs 7'958'338.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs 369'163.--

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2005 s'élève à 32 centimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E , dans sa séance du 08 novembre 2004,

à l'unanimité,

- d'approuver le budget de fonctionnement 2005 pour un montant de Frs.7'589'175.-- aux charges et de Frs.7'958'338.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs. 369'163.--
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2005 à 32 centimes.

2) DÉLIBÉRATION

TAUX DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 27 octobre 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D É C I D E , dans sa séance du 08 novembre 2004,

par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2005 à 90%

3) DÉLIBÉRATION

MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308B, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 27 octobre 2004,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E , dans sa séance du 08 novembre 2004,

à l'unanimité,

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2005 à Frs. 30.--.

4) DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'ADOPTION D'UN PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE) ET OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT

Vu l'article 56 de la loi sur les eaux (L 2 05) qui prévoit une obligation pour les communes d'établir pour leur territoire un plan général d'évacuation des eaux, conformément aux directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement,

vu les recommandations reçues de la direction du domaine de l'eau du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement visant à prévoir, dès maintenant, l'élaboration de ce plan,

vu la volonté des autorités de la commune de Vandœuvres de mettre en oeuvre un groupement de mandataires pour la préparation de ce plan dans les meilleurs délais afin de ne pas être prises de cours pour bénéficier, en temps voulu, des subsides fédéraux et cantonaux pour la réalisation de ce travail,

vu l'estimation établie par le bureau d'ingénieurs de **Frs 246.660.--**

vu les subventions fédérales (forfait) estimées en l'état à **Frs 69.993.--** et les subventions cantonales (15 %) estimées à **Frs 26.500.--**

vu le prélèvement possible sur le compte des taxes d'écoulement de **Frs 150.167.--**

vu l'article 30, alinéa 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E , dans sa séance du 08 novembre 2004,

par 12 voix pour 1 voix contre et 1 abstention,

1. d'adopter un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

2. d'ouvrir un crédit d'engagement, pour couvrir les frais inhérents à l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux de Frs 246.660.--

3. la dépense est financée par :

- Montant de la subvention fédérale (forfait)	Frs	69.993.--
- Montant de la participation du fonds cantonal d'assainissement des eaux (15 %)	Frs	26.500.--
- Prélèvement sur le compte des taxes d'écoulement	Frs	150.167.--
Montant à charge de la commune	Frs	0

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

compte investissement	710.501	Frs	246.660.--
compte investissement	710.661	Frs	69.993.--
compte investissement	710.611	Frs	26.500.--

compte investissement	710.612	Frs	150.167.--
-----------------------	---------	-----	------------

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

5) DÉLIBÉRATION

INDEMNITÉS AUX MAIRE ET ADJOINTS

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre v) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le projet de budget pour l'année 2005,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 08 novembre 2004,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E , dans sa séance du 08 novembre 2004,

à l'unanimité,

de porter de Fr. 100'000.- à Fr. 101'000.- les indemnités aux Maire et Adjointes (rubrique 020.300).

7. Propositions du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : je vous propose une visite de la maison BIANCHI.
- La date retenue est le 20 novembre, à 11h00, sous réserve de l'accord des occupants de la maison.
- M. Th. PRADERVAND : lors de la séance de présentation du projet, les référendaires ont été à la limite de la correction et de la politesse. Nous n'avons pas besoin de donneurs de leçons. Nous avons été élus pour prendre des décisions. Si ces gens-là veulent nous présenter quelque chose, qu'ils viennent avec des projets, des plans financiers, etc. Mais nous ne sommes pas tenus de les recevoir. Nous aurions très bien pu faire la même chose avec la maison BIANCHI, en nous adressant aux habitants du village. Quand nous voyons le résultat des aménagements réalisés par M. ERBEIA, nous voyons aussi le résultat des dernières élections auxquelles il s'est présenté.
- M. TERRIER : ne pas auditionner les référendaires constitue une erreur gravissime.
- M. RINALDI : la commission est libre de les auditionner ou non.
- M. FOËX : je suis d'accord avec M. RINALDI.
- Mme le Maire : bien sûr que ce ne sont pas des élus, qu'ils n'ont rien à décider et qu'ils ont été peu fair-play, mais je vois très mal que nous allions de l'avant sans eux maintenant. Reconnaissons un certain manque de communication. Je ne partirai personnellement pas

une deuxième fois contre un mur. On a dit que l'exécutif avait été giflé. Je ne me suis pas du tout sentie giflée. J'ai discuté après la votation, notamment avec MM. ASCHERI et F. ERBEIA. J'ai pris un engagement personnel. J'ai défendu le projet depuis des mois, même si c'était le vôtre. J'ai certainement perdu des plumes car j'y suis allée sans préoccupation électorale. Maintenant, je tiens à ce qu'on suive mes directives. Je ne demande pas que nous fassions tout ce qu'ils demandent, car certaines de leurs requêtes vont à l'encontre du but recherché et à l'encontre de ce préconise l'OTC (par exemple la remise en place de stops aux carrefours), mais nous ne pouvons pas repartir sans eux. Dans un premier temps, la commission des routes élargie va se réunir. Nous restons maîtres du projet. Celui-ci est cohérent et nous n'allons pas tout abandonner, mais nous ne pouvons pas repartir sans les avoir consultés.

- Une séance élargie de la commission Sécurité routière, voirie canalisations est fixée au lundi 13 décembre 2004.
- M. de TOLEDO communiquera la date de la prochaine séance de la commission Administrative, financière et juridique.

8. Propositions individuelles et questions

- Mme d'HESPEL demande à devenir membre de la commission financière.
- Cette demande est acceptée par le conseil.
- La prochaine sortie du conseil municipal aura lieu les 17 et 18 septembre 2005.
- M. TURRETTINI : le café de l'Auberge est-il loué ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : Mme GOLDING souhaite le louer pour y ouvrir un salon de bronzage. Elle cherche un partenaire. C'est en pourparlers.
- M. STALDER : je reviens sur la délibération concernant les indemnités des maire et adjoints. La retraite que nous avons accordée à un ancien membre de l'exécutif est exagérée par rapport à ce que l'exécutif actuel va toucher. Avec plusieurs conseillers, nous allons faire un projet pour éviter des dérives à ce sujet.

9. Date de la prochaine séance

- **séance n° 12 : lundi 6 décembre 2004 à 20 h 15**

La séance publique est levée à 23h10.

Le Secrétaire du Conseil municipal

René STALDER

La Présidente du Conseil municipal

Véronique CHRISTE